



Département des  
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE  
VERSAILLES

CANTON DE  
MAUREPAS

République Française  
**MAIRIE de CHATEAUFORT**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
EN DATE DU 26 MARS 2018**

**Convocation le :** 21 mars 2018.

**Etaient présents :** P. PANNETIER, P. GISLE, P. BERQUET, E. DUPONT, S. MURGADELLA, F. FORZANI, E. NIVET, D. MARIOT, Y. GOUNOT, J. MAHLMANN, N. THERRE, B. LERISSON, A. POULLOT.

**Absents excusés :** C. LE DANTEC et C. FERNANDES.

**Pouvoirs :** C. LE DANTEC à E. DUPONT, C. FERNANDES à P. BERQUET.

**Secrétaire de séance :** E. NIVET.

<b>2018.03.26.08</b>	<b>Approbation du compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 17 janvier 2018</b>
----------------------	--

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 17 janvier 2018.

<b>2018.03.26.09</b>	<b>Approbation du compte de gestion 2017 - Commune</b>
----------------------	--

**Le Conseil Municipal,** après s'être fait présenter le compte de gestion de l'exercice 2017 et en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion de la commune du trésorier principal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes, lequel se résume comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 2 725 631.62 €

Recettes : 2 915 488.18 €

**Excédent de clôture : 189 856.56 €**

Section d'Investissement

Dépenses : 1 590 835.64 €

Recettes : 3 399 142.66 €

**Excédent de clôture : 1 808 307.02 €**

RAR recettes :	557 155.65 €
RAR dépenses :	- 2 310 221.86 €

Solde restes à réaliser : - 1 753 066.21 €

**2018.03.26.10 | Approbation du compte administratif 2017 - Commune**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les comptes de l'exercice 2017 et en avoir délibéré, et après que le Maire ait quitté la séance,

- **DECIDE** d'approuver le compte administratif 2017 de la commune, lequel se résume comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 2 725 631.62 €

Recettes : 2 915 488.18 €

**Excédent de clôture : 189 856.56 €**

Section d'Investissement

Dépenses : 1 590 835.64 €

Recettes : 3 399 142.66 €

**Excédent de clôture : 1 808 307.02 €**

RAR recettes :	557 155.65 €
RAR dépenses :	- 2 310 221.86 €

Solde restes à réaliser : - 1 753 066.21 €

**2018.03.26.11 | Approbation du compte de gestion 2017 - Assainissement**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte de gestion de l'exercice 2017 et en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'approuver le compte de gestion Assainissement 2017 de la commune, lequel se résume comme suit :

Section Exploitation

Dépenses : 45 361.09 €

Recettes : 45 883.30 €

Excédent d'exploitation : 522.21 €

Excédent reporté 2016 : 17 450.94 €

**Excédent de clôture : 17 973.15 €**

Section d'Investissement

Dépenses : 2 638.00 €

Recettes : 23 744.00 €

Excédent d'investissement : 21 106.00 €

Excédent reporté 2016 : 95 722.93 €

RAR recettes :	0.00 €
RAR dépenses :	0.00 €

**Excédent de clôture : 116 828.93 €**

Solde des Restes à Réaliser : 0.00 €

002 : Excédent d'exploitation reporté : 17 973.15 €

001 : Excédent d'investissement reporté : 116 828.93 €

<b>2018.03.26.12</b>	<b>Approbation du compte administratif 2017 - Assainissement</b>
----------------------	--

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les comptes de l'exercice 2017 et en avoir délibéré, et après que le Maire ait quitté la séance,

- **DECIDE** d'approuver le compte administratif Assainissement 2017 de la commune, lequel se résume comme suit :

Section Exploitation

Dépenses : 45 361.09 €

Recettes : 45 883.30 €

Excédent d'exploitation : 522.21 €

Excédent reporté 2016 : 17 450.94 €

**Excédent de clôture : 17 973.15 €**

Section d'Investissement

Dépenses : 2 638.00 €

Recettes : 23 744.00 €

Excédent d'investissement : 21 106.00 €

Excédent reporté 2016 : 95 722.93 €

**Excédent de clôture : 116 828.93 €**

RAR recettes : 0.00 €
RAR dépenses : 0.00 €

Solde des Restes à Réaliser : 0.00 €

002 : Excédent d'exploitation reporté : 17 973.15 €

001 : Excédent d'investissement reporté : 116 828.93 €

<b>2018.03.26.13</b>	<b>Affectation de résultat 2017 - Commune</b>
----------------------	---

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif 2017, dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses: 2 725 631.62 €

Recettes : 2 915 488.18 €

**Excédent de clôture : 189 856.56 €**

Section d'Investissement

Dépenses: 1 590 835.64 €

Recettes : 3 399 142.66 €

**Excédent de clôture : 1 808 307.02 €**

RAR recettes : 557 155.65 €
RAR dépenses : - 2 310 221.86 €

Solde restes à réaliser : - 1 753 066.21 €

Solde excédent d'investissement : 55 240,81 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter au budget 2018 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 d'un montant de 189 856.56 € ainsi que l'excédent de fonctionnement antérieur reporté de 2016 d'un montant de 779 399.09 € de la façon suivante :

R002 : Résultat de fonctionnement reporté : 969 255.65 €.

- **DECIDE** d'affecter au budget 2018 le résultat d'investissement de l'exercice 2017 d'un montant de 1 808 307.02 € ainsi que l'excédent d'investissement antérieur reporté de 2016 d'un montant de 2 072 693.00 € de la façon suivante :

R001 : Résultat d'investissement reporté : 3 881 000.02 €.

<b>2018.03.26.14</b>	<b>Affectation de résultat 2017 - Assainissement</b>
----------------------	--

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les comptes de l'exercice 2017 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

**Section Exploitation**

Dépenses : 45 361.09 €

Recettes : 45 883.30 €

Excédent d'exploitation : 522.21 €

Excédent reporté 2016 : 17 450.94 €

**Excédent de clôture : 17 973.15 €**

**Section d'Investissement**

Dépenses : 2 638.00 €

Recettes : 23 744.00 €

Excédent d'investissement : 21 106.00 €

Excédent reporté 2016 : 95 722.93 €

**Excédent de clôture : 116 828.93 €**

RAR recettes : 0.00 €
RAR dépenses : 0.00 €

Solde des Restes à Réaliser : 0.00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter au budget 2018 le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 d'un montant de 17 973.15 € et l'excédent d'investissement d'un montant de 116 828.93 € comme suit :

002 : Excédent d'exploitation reporté : 17 973.15 €

001 : Excédent d'investissement reporté : 116 828.93 €

<b>2018.03.26.15</b>	<b>Vote des taux d'imposition</b>
----------------------	-----------------------------------

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré à 12 voix « Pour » et 3 « Contre » (N. THERRE, A. POUILLON, B. LERISSON),

- **DECIDE** de voter les taux d'imposition pour 2018 comme suit :

– Taxe d'habitation : **10.25 %**

- Foncier bâti : 16.79 %
- Foncier non bâti : 87.43 %

<b>2018.03.26.16</b>	<b>Vote du budget primitif 2018 - Commune</b>
----------------------	---

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré à 13 voix « Pour » et 2 « Abstentions » (A. POULLOT et N. THERRE),

- **DECIDE** de voter le Budget Primitif de la commune, lequel se résume comme suit :

**Section de fonctionnement**

Equilibrée en dépenses et recettes à : 2 957 447.65 €.

**Section d'Investissement**

Equilibrée en dépenses et recettes à : 5 944 235.32 €.

<b>2018.03.26.17</b>	<b>Subventions aux associations</b>
----------------------	-------------------------------------

**Le Conseil Municipal,** après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer, à l'unanimité, les subventions du montant désigné ci-après aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
ADVMC	750 €
APACH	300 €
APEMACC	42 000 €
ASVLB	650 €
BIBLIOTHEQUE DE CHATEAUFORT	300 €
COMITE DES FETES	4 760 €
RAYONNEMENT CASTELFORTAIN	5 300 €
TENNIS CLUB	4 500 €
CCAS	17 000 €
CRECHE LES NOBLETINS	35 000 €
TOUSSUS SPORT	520 €

- **DECIDE** d'attribuer, à 14 voix « Pour » et 1 « Abstention » la subvention du montant désigné ci-après à l'association suivante :

ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION
AOC	400 €

- **DECIDE** d'attribuer, à 13 voix « Pour » et 2 « Abstentions », (Monsieur P. PANNETIER ne prenant pas part au vote et abstention de D. MARIOT) la subvention du montant désigné ci-après à l'association suivante :

ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION
<b>GOLF CLUB CASTELFORTAIN</b>	2 300 €

- **DECIDE** d'attribuer, à la majorité des membres, (Monsieur Y. GOUNOT ne prenant pas part au vote) la subvention du montant désigné ci-après à l'association suivante :

ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION
<b>LES LEZARDS MOTO-CLUB</b>	500 €

<b>2018.03.26.18</b>	<b>Vote du primitif 2018 - Assainissement</b>
----------------------	---

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de voter le Budget Primitif de l'assainissement, lequel se résume comme suit :

**Section d'Exploitation**

Equilibrée en dépenses et recettes à : **60 611.15 €.**

**Section d'Investissement**

Equilibrée en dépenses et recettes à : **155 440.08 €.**

<b>2018.03.26.19</b>	<b>Acquisition de la parcelle AE N°173 située 4 rue de Trappes</b>
----------------------	--

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle AE n°173 d'une superficie de 1 262 m<sup>2</sup> au prix de 500 000 €.
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget communal.

- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

2018.03.26.20	<b>Demande de subvention « Biodiversité » P.N.R pour le recrutement d'un garde-nature de l'espace protégé communal du domaine d'Ors</b>
---------------	---

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** auprès du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse une subvention « Biodiversité » de 15 008 € (taux de participation du Parc de 70 % du montant de la dépense s'élevant à 21 440 €).

2018.03.26.21	<b>Régulation des eaux pluviales : réduction du débit de rejet dans le périmètre du SIAHVY</b>
---------------	--

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** la prescription technique suivante : régulation des eaux pluviales pour toute nouvelle construction ; débit spécifique limité à 0.7 litre par seconde et par hectare applicable sur le territoire communal, périmètre du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette.

2018.03.26.22	<b>Modification des statuts du SIVOM de la Région de Chevreuse</b>
---------------	--

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOPTE** les nouveaux statuts du SIVOM de la Région de Chevreuse qui sont annexés à la délibération à compter du 1er janvier 2018.

2018.03.26.23	<b>Adhésion au groupement de commandes du CIG 2019-2022 pour la dématérialisation des procédures</b>
---------------	--

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures pour la période 2019-2022 pour les prestations suivantes :
  - dématérialisation des procédures de passation des marchés publics,
  - télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
  - dématérialisation des demandes et du suivi des autorisations du droit des sols,
  - fourniture de certificats de signature électronique.
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le CIG coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, à signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **DECIDE** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

2018.03.26.24	<b>Avancement de grade – Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe</b>
---------------	---

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** la création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du (date de la délibération) :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : C

Grade : Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

- ancien effectif : 3

- nouvel effectif : 4

- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

2018.03.26.25	<b>Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial</b>
---------------	---

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la suppression d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 :

Filière : technique

Cadre d'emploi : C

Grade : adjoint technique territorial

- ancien effectif : 7

- nouvel effectif : 6

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

2018.03.26.26	<b>Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour la filière technique</b>
---------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 13 voix « Pour » et 2 « Abstentions » (A. POULLOT et B. LERISSON),

- **DECIDE** d'adopter le régime indemnitaire ainsi proposé à compter du 1er avril 2018 aux agents relevant des cadres d'emploi ci-dessus :
  - Une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE).
  - Un complément indemnitaire annuel (CIA).
- **PRECISE** que la revalorisation et la modification des primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux applicables aux fonctionnaires d'Etat par un texte réglementaire, sans nouvelle délibération.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

La séance est levée à 22H30.

Le Maire,

Patrice PANNETIER

